



No de résolution
ou annotation

**VILLE DE LAC-SERGENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 369-19**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 368-18 POUR DÉTERMINER
LE TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le 15 avril 2019, à 19H30, à la salle du Conseil, à laquelle étaient présents:

M. Yves Bédard, maire

M. Daniel Arteau, conseiller

Mme Diane Pinet, conseillère

M. Jean Leclerc, conseiller

M. Stéphane Martin, conseiller

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par monsieur Stéphane Martin, conseiller, à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger l'imposition pour l'année fiscale 2019 afin d'y exclure les plages, les lacs privés et les rues et avenues d'accès local à l'article 7 relatives à la Réserve environnementale du règlement de taxation 368-18 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par monsieur Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent ordonne et statue que le présent règlement portant le numéro 369-19 modifiant le Règlement numéro 368-18 pour déterminer le taux de taxes et la tarification pour l'exercice financier 2019 soit adopté et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 7 du règlement no 368-18 est remplacé par le texte suivant :

TARIF POUR LA RÉSERVE FINANCIÈRE ENVIRONNEMENTALE

QU'une taxe annuelle de **100.00 \$** pour la réserve financière environnementale (voir Règlement no 367-18) soit imposée pour chaque unité d'évaluation, pour l'année fiscale 2019 excluant les unités d'évaluation portant les codes « 4550 Rue et avenue pour l'accès local » et « 7431 Plage » et « 9320 Lac ».

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À LAC-SERGENT, ce 15^e jour du mois d'avril 2019.

**YVES BÉDARD
MAIRE**

**Josée Brouillette
Secrétaire-trésorière**

Avis de motion + présentation du projet

Adoption finale

Avis de promulgation

18 mars 2019

15 avril 2019

16 avril 2019

19-04-094

19-04-094



No de résolution
ou annotation

